



Feuille de Match



Championnat Régional des Clubs Open - Bretagne



Fédération Française Pétanque & Jeu Provençal – FFPJP, 13 rue Trigrance, 13002 MARSEILLE CR Bretagne PJP, 2 Jean-Claude Jegat, 56230 Pontivy

Valeur des parties : Tête à Tête = 2 pts / Doublette = 4 pts / Triplette = 6 pts

FFJP – CR Bretagne PJP Division : Groupe :

Date : Lieu :

A Équipe n° : **A**
Club :

B Équipe n° : **B**
Club :

CAPITAINE / COACH		
NOM + Prénom	n° licence	

CAPITAINE / COACH		
NOM + Prénom	n° licence	

A Composition Équipe		A		
NOM + Prénom	n° licence	*	n°	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	

B Composition Équipe		B		
NOM + Prénom	n° licence		n°	

contrôle licences sur le fichier excel fourni ou sur gestion concours « Icone Coupe et Championnat ». Cela permet de vérifier la validité des licences et détecter les éventuels mutés extérieurs.

* si un joueur se présente sans sa licence et après les vérifications d'usage (voir article A4 du règlement administratif et sportif de la FFPJP), il devra s'acquitter d'une amende de 10€ s'il veut jouer, amende perçue par le club, notée sur la feuille de match et envoyée avec le reçu au Comité de Pilotage Départemental.

DÉLÉGUÉ		
NOM + Prénom	n° licence	

ARBITRE		
NOM + Prénom	n° licence	

En cas d'incident, Contacter le Délégué Officiel (ou l'Arbitre si pas de Délégué Officiel)

En cas de réclamation, le Délégué Officiel (ou l'arbitre) transmet un rapport détaillé sous 48H. Au Comité de Pilotage pour qu'elle soit traitée.

Commission du Comité Régional Bretagne PJP – Championnat Régional des Clubs

<u>Président :</u>	CD35	Joseph DERENNES	06 37 02 97 23 – j.derennes@petanquejp35.fr
<u>Suppléants :</u>	CD29	Patrice NEDELEC	06 98 86 49 43 – patricenedelec29@gmail.com
	CD56	Régis STEPHANT	06 85 61 73 38 – postmaster@petanque-morbihan.fr
	CD22	Etienne SYMONEAUX	06 74 49 29 73 – etienne.symoneaux+pet@gmail.com

club de :

ORDRE des RENCONTRES & FEUILLE de RÉSULTATS

club de :

A				B				
n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS	N° Terrains	n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS
TÊTES à TÊTES	1		2-0		1			0-2
	2		2-0		2			0-2
	3		2-0		3			0-2
	4		2-0		4			0-2
	5		2-0		5			0-2
	6		2-0		6			0-2
S/TOTAL PTS >					S/TOTAL PTS >			

A				B				
n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS	N° Terrains	n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS
DOUBLETES	1		4-0		1			0-4
	2				2			
	3		4-0		3			0-4
	4				4			
	5		4-0		5			0-4
	6				6			
Joueur remplacé n°1 :				N° Terrains	Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n°1 :					Joueur remplaçant n°1 :			
Joueur remplacé n°2					Joueur remplacé n°2			
Joueur remplaçant n°2 :					Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTAL PTS >					S/TOTAL PTS >			

A				B				
n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS	N° Terrains	n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS
TRIPLETES	1		6-0		1			0-6
	2				2			
	3				3			
	4		6-0		4			0-6
	5				5			
	6				6			
Joueur remplacé n°1 :				N° Terrains	Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n°1 :					Joueur remplaçant n°1 :			
Joueur remplacé n°2					Joueur remplacé n°2			
Joueur remplaçant n°2 :					Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTAL PTS >					S/TOTAL PTS >			

A	TOTAL GÉNÉRAL Équipe A - PTS >	A	B	TOTAL GÉNÉRAL Équipe B - PTS >	B
----------	---------------------------------------	----------	----------	---------------------------------------	----------

Gagnante : Équipe	n°	du club de	Match Nul
Perdante : Équipe	n°	du club de	

Signature Capitaine Équipe **A**

Signature de l'Arbitre

Signature Capitaine Équipe **B**

RÉSERVES

En cas d'incident, Contacter le Délégué Officiel (ou l'Arbitre si pas de Délégué Officiel)

En cas de réclamation, le Délégué Officiel (ou l'arbitre) transmet un rapport détaillé sous 48H. Au Comité de Pilotage pour qu'elle soit traitée.

Le délégué doit transmettre	* dès le soir de la rencontre :	les résultats (y compris TàT, D & T) (par sms ou mail).
au référent CRC (ou CRC-F)	* au plus tard le lendemain :	le rapport du délégué, la feuille de jury & le(s) document(s) de contrôle de licences.
Le club recevant doit transmettre	* dès le soir de la rencontre :	une copie des feuilles de match (par sms ou mail).
au référent CRC (ou CRC-F)	* au plus tard le lendemain :	l'original des feuilles de match (par courrier postal).
Référent CRC :	Joseph DERENNES - 53 rue de Clairville - 35510 Cesson-Sévigné	0637 02 97 23 - j.derennes@petanquejp35.fr